

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	49	43

**SEANCE DU  
07 DECEMBRE 2022**

Le 07 décembre 2022 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle Polyvalente de Malinrat, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : Mme Malory GIANGRECO-BROC est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

Date de convocation du Comité Syndical  
1<sup>er</sup> décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège  
1<sup>er</sup> décembre 2022

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 49  
Nombre de délégués ayant voté pour : 52  
Nombre de délégués ayant voté contre : 0  
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0  
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 3

**ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :**

**Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans :** ABELARD Nathalie, ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, CHRETIEN Jean-Pierre, CIBERT-GOTON Jean-Claude, FRACHEBOIS Gaylord, GEOGEON Hugues, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, MAUBLANT Alain, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, RENAULT Laurent, SAHUT Michel, BIONNIER Cédric, SAUSSAC Cyril, STEPHANT Nicolas.

**Billom Communauté :** DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, GONZALEZ Cyril, GUERET Laurent, HAVART Sylvie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise.

**Communauté de Communes Plaine Limagne :** BOURDIER Marie-Pierre, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, PONCHON Florent, LE GOUGUEC Franck.

**Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge :** CANUTO Stéphane, COTTIER Bernard, LASSET Paul, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

**Communauté de Communes Entre Dore Et Allier :** BERGAMI Gilles, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, LUCAS Antoine, ROUVIDANT Jean-Louis, TRICHARD Dorothee, AMRANI Norbert, PELLETEY Jean-Marc.

**Mond'Arverne Communauté :** DUCREUX Bernard, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

**Pouvoirs :**

- Mme Nathalie MARIN donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT
- M. Jean-Claude CAZALS donne procuration à M. Gérard LANGLAIS
- M. Jean-Paul POUZADOUX donne procuration à François MOULIN

**Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.**

	A l'ouverture de la séance	A compter de la délibération n°45	A compter de la délibération n°46	A compter de la délibération n°49	A compter de la délibération n°58	A compter de la délibération n°60	A compter de la délibération n°61	A compter de la délibération n°62
Nombre de délégués présents	48	49	50	49	46	45	44	43
Nombre de pouvoirs	2	2	2	3	3	3	3	3
Nombre de suffrages exprimés	50	51	52	52	49	48	47	46

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20221207-DEL2022-56-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2022  
Date de réception préfecture : 13/12/2022

**Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES**

**Dél. 2022-56 : Adoption des tarifs de vente des composteurs individuels de jardin**

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de fixer les tarifs de vente de composteurs individuels de jardin et de leurs accessoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**CONSIDÉRANT** la convention de partenariat entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes relative à la fourniture de composteurs individuels ;

Il est proposé au Comité Syndical de fixer les tarifs suivants pour la mise à disposition de composteurs et d'accessoires comme suit :

Type de matériel	Tarif (TTC)
Composteur <b>PETIT</b> modèle <i>(Bois ou plastique, fourni avec 1 bio seau)</i>	<b>Mise à disposition sans facturation</b>
Composteur <b>GRAND</b> modèle <i>(Bois ou plastique, fourni avec 1 bio seau)</i>	
Bio seau seul	
Aérateur de compost	

La mise à disposition de composteur sans facturation est limitée à un composteur par foyer.

Cette mise à disposition sans facturation est effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,  
Après en avoir débattu et délibéré,

**À L'UNANIMITÉ**

**Article 1 : APPROUVE** la mise à disposition sans facturation des composteurs individuels de jardin et accessoires à destination des usagers du SBA.

**Article 2 : AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre le VALTOM et ses collectivités adhérentes relative à la fourniture de composteurs individuels pour l'année 2023.

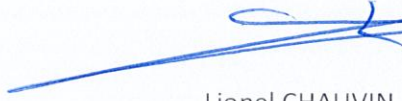
**Article 3 : DECIDE** d'appliquer cette mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20221207-DEL2022-56-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2022  
Date de réception préfecture : 13/12/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Lionel CHAUVIN



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.*

Accusé de réception en préfecture  
063-256300161-20221207-DEL2022-56-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2022  
Date de réception préfecture : 13/12/2022